

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 29 mai 2008, 20h30**

**Date de convocation :** le 23 mai 2008

**Date d'affichage :** le 23 mai 2008

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents et votants : 16

Le 29 mai 2008, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Lionel JARRIÉ, Alain MARTIN, Claude RENO, Alexandra PORCHER, Jean-Louis MORICE, Marie-Madeleine AUTRET, Marie-Claire GAUTIER, Cécile DENOVAL, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Yoann PICARD, Chantal GALATI, Régis SAUDUBRAY.

**Absents excusés :** Alain LANCELEUR, Jérôme FONTAINE, Annick NAVEAU

**Secrétaire :** Yoann PICARD

**2008.66 : Informations diverses**

Mme HAMON, membre de la commission environnement de la Communauté de Communes du Pays Malicornais, présente les grandes lignes du marché lancé pour le traitement et la collecte des déchets ménagers et fait part de la réflexion en cours sur

- les déchets industriels et commerciaux,
- les déchets d'équipements électriques et électroniques ,
- le paiement du service par taxe ou par redevance

**2008.67 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**1-**Fourniture et pose d'un poteau d'incendie place Jean Armand par la société Cana-Ouest (72190 Neuville sur Sarthe) pour un montant de 1 090,00€HT.

**2-**Achat de fournitures pour faire des clôtures salle polyvalente et stade pour mise aux normes pour l'accueil des centres de loisirs, pour un montant de 2 103,72€HT auprès de Espace Émeraude (72300 Sablé sur Sarthe) et 502,50€ auprès de Loxam (72230 Arnage).

**3-**Frais de bornage de terrains ZA le Tertre confiés à la SCP MAIORE-VRIGNON-Jouck (72300 Sablé) pour un montant de 846,15€HT.

**4-**achat d'un taille-haie à l'entreprise Janssens (72430 Noyen sur Sarthe) pour 417,23€HT, d'une tondeuse 3 points à l'entreprise Beunardeau (72430 Noyen sur Sarthe) pour 1 002,51€HT, d'un marteau perforateur pour 369,17€HT, d'une plaque vibrante avec chariot de transport pour 1 308,00€HT, d'un odomètre pour 175,00€HT et d'unE meuleuse pour 94,48€HT à l'entreprise Languille (ZIS 72000 Le Mans).

**5-**Contrat de maintenance des chaufferies au fuel, pour 2 ans à compter du 01 avril 2008, auprès de la société SVELYS ((35577 Cesson-Sévigné) pour un montant de 1493,45€HT la 1<sup>ère</sup> année.

**6-** fourniture et tir d'un feu d'artifice le 23 août pour la fête de la plage par la société DIMEC (72100 Le Mans) pour un montant de 3 999,00€HT.

**7-**Travaux d'impression confiés à la société CORNUEL (72430 Chantenay Villedieu) pour la publicité pour l'ouverture de la médiathèque pour un montant de 395,00€H, et pour l'impression du bulletin municipal d'information de juin pour un montant de 480,00€ pour 8 pages ; 609,00€HT pour 10 pages, 695,00€HT pour 12 pages.

**8-**Achat de vaisselle et de 2 chariots pour le restaurant scolaire auprès de la société RATTI, pour un montant de 1 012,20€HT.

**9-**Travaux de voirie pour accès à des terrains confiés à l'entreprise DURAND (49220 Pruillé) pour un montant de 1 189,00€HT.

**10-**travaux d'installation d'une station de pompage pour arrosage des espaces verts confiés à l'entreprise LESIEUR(53100 Mayenne) pour un montant de 3 390,00€HT.

**11-** contrat de fleurissement Mairie de 25,00€TTC par mois pour un an avec la société « De Flor en Fleurs » (72430 Noyen sur Sarthe).

**12-**achat de dictionnaires pour les élèves de CP à la société SADEL (49183 Saint Barthélémy) pour 675,83€HT et de dictionnaires pour les CM2 à la société LIBRALFA (80084 Amiens) pour un montant de 928,91€HT.

**13-** Marché de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau « la Suze VRD » (72210 la Suze sur Sarthe) pour des travaux de viabilité zone « le Tertre » suit à la vente de nouvelles parcelles pour un montant de 3 750,00€HT.

**14-**Fourniture de signalétique intérieure pour la médiathèque par la société Mégapub (72560 Changé) pour un montant de 713,00€HT, et l'enseigne extérieure « Médiathèque » par la société Publi24 (72100 Le Mans) pour 829,00€HT.

**15-**Contrôle des installations sportives et des jeux extérieurs confié à la société BEC (56380 BEIGNON) pour 599,00€HT.

**16-**remplacement du compresseur de l'armoire négative du restaurant scolaire par la société RATTI (72230 Mulsanne) pour un montant de 1197,96€HT.

**17-**achat de 6 tables et 12 chaises pour la garderie auprès de la société DELAGRAVE (75240 Paris 5<sup>ème</sup>) pour 975,24€HT, de 2 poubelles chariot pour le restaurant scolaire auprès de CIMS (72300 Sablé sur Sarthe) pour 466,00€HT, d'un congélateur pour la salle polyvalente auprès de DEPANNE ELCE (72430 Tassé) pour 412,99€HT.

**18-** achat de mobilier urbain :

\*5 jardinières avec support pour la Mairie auprès de la société ATECH pour 695,00€HT ;

\*3 bancs et 2 jardinières pour la zone les Perrières et 4 cendriers pour la salle polyvalente et le stade auprès de la société KGMAT (26012 Romans sur Isère) pour 1610,04€HT ;

\*4 jardinières plastique pour le site de loisirs auprès d'Equip'Urbain (77400 Lagny sur Marne) pour 268,00€HT.

**19-** achat de 5 lits et 3 toiles de lits pour l'école maternelle auprès de la société WESCO (79141 Cerisay) pour 323,20€HT.

**20-** achat de 1 table et 2 bancs pour la cour de l'école maternelle auprès de CAMIF Collectivités (79074 NIORT Cedex) pour 868,00€HT et de jeux auprès de CASAL SPORT pour 1909,00€HT.

### **2008.68 : Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 2008-14 à 2008-16 qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain au nom de la commune.

### **2008.69 : Tirage au sort des jurés d'Assises**

Il est procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés d'assises qui constitueront la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés susceptibles d'être appelés à siéger au cours des assises de l'année 2009. Sont désignés :

P 151 , ligne 7	Mme TESSIER Raymonde, née PHILIPPON
P 9, ligne 6	M. BECLAIR Anthony
P 124, ligne 3	M. MARTIN Dominique
P 21, ligne 9	Mme BOURGAIL Virginie
P 158, ligne 3	Mme POIRIER Noémie
P 42, ligne 8	Mme CORMIER Valérie

### **2008.70 : Rapport annuel du service d'assainissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement pour la période du 01 juillet 2006 au 30 juin 2007. Ces services sont affermés auprès de la Compagnie Fermière de Services Publics (C.F.S.P.), qui fait partie maintenant du groupe VEOLIA Eau, par un contrat de délégation de service public de 12 ans à compter du 01 janvier 1999.

Le rapport du délégataire sur le service d'assainissement, et le rapport de la DDASS sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont à la disposition du public.

### données chiffrées

population	2290 (légale, 2500 réelle)
abonnés	885 (+3,3%) dont 12 communaux et appareils publics, 2 industriels et 1 collectif.
volume facturé	75 151 m <sup>3</sup> pour 12 mois (85 360 année précédente, soit – 12%)
	dont domestiques 69 998m <sup>3</sup>
	dont industriel 2 711m <sup>3</sup>

longueur du réseau 24,9 km

Il existe 8 postes de relèvement, 110 bouches et avaloirs, 527 regards, 3 déversoirs d'orage et une station d'épuration de 2 150 équivalent habitants.

La station a reçu 132 073 m<sup>3</sup> sur l'année (121917 l'année précédente). Les rendements épuratoires sont bons. 594m<sup>3</sup> de boues ont été évacuées (28,38 t de matière sèche).

Le Fermier a perçu 72 175€ (77 461€ l'année précédente) de produit net d'exploitation et la commune 52504€ de surtaxes (57 150€ l'année précédente).

Le fermier fait un certain nombre de remarques sur l'état ou le fonctionnement du réseau (chapitre IV2.2) avec les propositions d'amélioration suivantes :

- sécurisation et télégestion des postes de relèvement
- mise en place d'un débit mètre en entrée de la table d'égouttage avec une prise d'échantillon.

### facture

Monsieur le Maire présente les différents éléments constitutifs d'une facture d'assainissement. Pour 120 m<sup>3</sup>, la valeur TTC au 01 janvier 2008 pour le consommateur est de 223,11€TTC soit 1,62€ le m<sup>3</sup> (200,88€ au 01.01.2007 et 1,44€le m<sup>3</sup>).

La collectivité n'a pas augmenté ses tarifs, la part distributeur augmente de 0,98%. C'est la part des taxes versées aux organismes publics qui augmente.

### endettement

L'annuité payée en 2007 a été de 1 811,00€

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur 2008.

Travaux 2007 : les dépenses d'investissement ont porté sur

- Fin des travaux le Port (pompage eaux usées des bateaux, raccordement au réseau)
- Extension du réseau assainissement allée de la Promenade

### **2008.71 : Compte de gestion 2007**

#### **Approbation des comptes de gestion (commune, service d'assainissement, lotissement les Perrières (lotissements communaux d'habitation), lotissement ZA le Tertre)**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations de dépenses et de recettes ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2008.72 : Désignation de délégués**

#### **2008.72.1- office du tourisme de Malicorne**

Le conseil municipal désigne Mme AUTRET Marie-Madeleine pour le représenter à l'office de tourisme de Malicorne.

#### **2008.72.2- correspondant Défense**

La circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 a instauré la mise en place d'une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le conseil municipal désigne M. RENOU Claude en tant que délégué à la Défense.

### **2008.73 : Décisions comptables**

#### **2008.73.1 :autorisation de poursuite**

Le conseil municipal retient les propositions suivantes relatives au dispositif de recouvrement des produits locaux :

- autorisation générale et permanente afférente à l'émission des commandements de payer et des saisies à l'encontre des redevables retardataires donnée au Trésorier de La Flèche, receveur de la commune de Noyen sur Sarthe
- pas de commandement pour les sommes inférieures à 8 € ;
- pas de saisie pour les sommes inférieures à 46€

#### **2008.73.2 : provisionnement de créances**

En application des règles de comptabilité publique, le conseil municipal décide que toute somme mise en recouvrement pendant l'exercice N, non recouvré en N+1, est mise en provision en N+2.

#### **2008.73.3 : placements de trésorerie**

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des placements de trésorerie sur des comptes à terme, pour une durée de 1 mois ou 3 mois.

#### **2008.73.4 : attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires à M. le Receveur Municipal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'utilité du concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et les services rendus par M. Thierry DUHAYON, receveur depuis le 01 avril 2008, en sa qualité de conseiller financier de la commune de Noyen sur Sarthe,

Décide :

- d'allouer à M. Thierry DUHAYON, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté.

Pour l'année 2008, la répartition de l'indemnité de conseil sera donc la suivante :

- M. Alain GUILLOUET en fonction du 01.01.2008 au 31.03.2008 : 90/360ième,
- M. Thierry DUHAYON en fonction à partir du 01.04.2008 : 270/360ième.

#### **2008.74 : Bail du presbytère**

Le bail du presbytère arrive à échéance le 14 septembre 2008. Avec l'accord de l'association diocésaine du Mans, Monsieur le Maire propose de renouveler le bail aux conditions suivantes :

- durée du bail : 3 ans
- loyer annuel : 600€
- le jardin en bord de Sarthe ne fait plus partie des biens loués.

Le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

#### **2008.75 : Convention de passage de canalisation publique en terrain privé**

Monsieur le Maire rappelle le projet communal de construction de logements sociaux en partenariat avec Sarthe Habitat sur le terrain communal situé en face du foyer logement.

La parcelle doit être viabilisée. En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, il est préférable que la desserte se fasse à partir de la rue Gambetta. Pour ce faire, il est nécessaire de traverser un terrain privé, cadastré section AD, n°78. Après négociation avec la propriétaire de cette parcelle, Monsieur le Maire fait part du contenu de l'accord passé et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de servitude pour le passage de canalisations publiques sur terrain privé qui sera publiée au service des hypothèques aux frais de la commune.

Le conseil municipal donne son accord.

#### **2008.76 : Location du garage de la médiathèque**

Le garage annexé à la médiathèque, place Jean Armand, est maintenant disponible.

Le conseil municipal décide de louer aux conditions suivantes :

- à compter du 01 juin 2008
- loyer de base mensuel 24,29€
- charges mensuelles pour électricité 2,50€
- révision du loyer chaque année au 01 août en fonction de l'indice de révision des loyers (IRL).

#### **2008.77 : Accueil de loisirs de juillet**

##### **1 - conditions d'accueil et période**

Le centre aéré se déroulera du lundi 7 juillet au vendredi 01 août 2008, à la salle polyvalente, du lundi au jeudi de 9h à 17h30, le vendredi de 9h00 à 17h00. Le repas est pris en collectivité sur place. L'inscription est pour 1 semaine minimum. La priorité est donnée aux enfants s'inscrivant pour le mois. Un service de **garderie** est organisé le matin de 7h15 à 9h, au tarif normal de **1,55€**.

### **1.1 - accueil des enfants scolarisés de 3 ans révolus à moins de 6 ans au 01 juillet.**

Le nombre maximum d'enfants est fixé à **24**.

### **1.2 – accueil de 6 ans révolus au CM2**

Le nombre maximum d'enfants est fixé à **65**.

Pour ces deux groupes, il est organisé des activités sur site, des sorties, 2 camps selon les âges. Pour les sorties à la journée, les parents fourniront un pique nique.

### **1.3 – accueil des ados , 6èmes – 3èmes**

Le lieu de rendez-vous est la salle polyvalente. Il n'y a pas de restauration le midi.

Il est proposé :

- des sorties ponctuelles
- des activités sur site

Le nombre d'inscrit est fixé selon les activités. Priorité est donnée aux enfants de Noyen.

### **1.4 – dispositions particulières pour les 6èmes :**

Les enfants de 6<sup>ème</sup> peuvent choisir entre la formule centre de loisirs et la formule accueil des ados. On ne peut pas panacher.

## **2 - encadrement**

Le conseil municipal autorise le recrutement de **10** animateurs, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Trois journées supplémentaires seront payées aux animateurs au titre de la préparation .

Une indemnité compensatrice de congés payés de 10% sera versée en sus.

Une partie des stages BAFA sera remboursée, à raison de 160€ par an, pendant 3 ans maximum par animateur, compte tenu des remboursements déjà effectués par d'autres structures et des aides éventuelles obtenues par ailleurs.

Une prime de 50 € est attribuée aux moniteurs encadrant un camp.

Les frais de déplacement seront remboursés à la Directrice et aux moniteurs sur présentation des justificatifs, sur la base du tarif légal d'indemnisation.

## **3 - tarifs**

Après présentation du programme des activités, les tarifs suivants sont adoptés pour juillet 2008. Sont considérés « hors commune » les enfants non domiciliés à Noyen ou non scolarisés à Noyen. Ils seront accueillis dans la limite des places disponibles.

La gratuité sera appliquée au 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.

### **CLSH – 3ans-CM2**

	par semaine de 5 jours	par semaine de 4 jours	les 4 semaines
allocataire	<b>55€</b>	<b>44€</b>	<b>180€</b>
non allocataire	<b>70€</b>	<b>56€</b>	<b>230€</b>
en plus hors commune	<b>10€</b>	<b>10€</b>	<b>34€</b>

### **En plus :**

Camp canoë Kayak Angers, 8-10ans	<b>30€</b>
Camp voile La Flèche, 6-8 ans	<b>50€</b>
1 nuit sur site pour les moins de 6 ans	<b>5€</b>

### **Ados 6ème-3ème :**

chaque sortie	<b>10€</b>
chaque activité sur site	<b>3€</b>

#### **4 – Inscriptions et paiement**

CLSH : Les inscriptions se feront à la garderie municipale. Un acompte de 50% sera demandé à l'inscription. Le solde sera payé à la fin du séjour de l'enfant.

Ados : inscription préalable à la garderie municipale. Les participations au coup par coup seront payées en totalité à l'avance.

### **2008.78 : Site de loisirs été**

Le conseil municipal approuve le fonctionnement suivant :

Du mardi 01 juillet au mardi 19 août, présence d'une personne sur le site, 5 heures par jour maximum, tous les jours sauf le mardi. Elle assurera l'animation du site, son entretien et celui du matériel. Elle sera rémunérée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint d'animation, selon le nombre d'heures faites.

Le fonctionnement du site comprend la gestion d'une buvette de 1<sup>ère</sup> catégorie, la vente de boissons et glaces, le prêt et la location de matériels.

Les tarifs suivants sont votés :

- glisseurs, surfbikes	3 € la 1/2 heure
- barques	3€ l'heure

Une caution de 10€ sera demandée pour le prêt de matériel.

- boissons	1,50€
- glaces	1,00€ et 1,50€

### **2008.79 : Journée solidarité**

En application de la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, le conseil municipal en fixe ainsi les modalités à compter de 2008 :

Le temps de travail annuel d'un emploi à temps complet est augmenté de sept heures, et au prorata du contrat de travail pour les temps non complets. Les services municipaux sont fermés le lundi de Pentecôte.

En cas d'avis défavorable du comité Technique Paritaire (CTP) du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe, le conseil municipal délibérerait à nouveau.

### **2008.80 : Emplois communaux**

#### **2008.80.1 - Ménage médiathèque**

Le conseil municipal établit de la manière suivante le nombre d'heures nécessaire au ménage de la médiathèque :

- 4 heures chaque semaine
- 4 h une fois par mois
- un grand nettoyage par an

Les heures seront affectées au personnel en place, à titre d'essai avec ajustement du poste au 01 janvier 2009 au plus tard..

#### **2008.80.2 - Emploi été atelier**

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter un 2<sup>ème</sup> agent non titulaire, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la période d'été.

### **2008.80.3 - Avancement de grade**

Le conseil municipal crée le grade d'attaché principal à compter du 01 juillet 2008 et fixe le ratio d'avancement dans le grade des attachés à 100%, sachant qu'un seul agent détient le grade d'attaché et est promouvable.

Cette délibération sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe. En cas d'avis défavorable, le conseil municipal délibérerait à nouveau.

### **2008.80.4 - Reclassement**

La mise en œuvre des accords signés le 25 janvier 2006 prévoit que le recrutement en catégorie C après concours s'effectuerait désormais sur l'échelle 4. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles doivent être reclassés sur cette échelle.

Deux personnes sont concernées à Noyen. Le reclassement est obligatoire en deux tranches.

Un premier reclassement a pris effet au 01 octobre 2007. Monsieur le Maire propose d'effectuer le 2<sup>ème</sup> reclassement dans les mêmes conditions.

Après délibération, le conseil municipal crée le poste d'ATSEM de 1<sup>re</sup> classe, sur la base de 19,5/35èmes, à compter du 01 octobre 2008.

### **2008.81 : Achat tracteur**

Après consultation de 2 sociétés, la société RENAULT Agriculture et la société ROMET pour l'achat d'un tracteur agricole avec fourche, matériel assez difficile à trouver sur le marché, le conseil municipal retient la proposition de la société ROMET (724306 Noyen sur Sarthe) pour un tracteur Massey Ferguson type 4335 4RM pour un montant de 30000€HT + carte grise aux frais de la commune.

Le tracteur Renault 651 de 1977 est mis en vente. Les offres sont à déposer en Mairie sous pli fermé portant la mention « achat tracteur » jusqu'au 30 septembre 2008.

### **2008.82 : Aménagement de la fontaine place Léon Lebrun**

Force est de constater que la fontaine place Léon Lebrun ne fonctionne plus. La commission cadre de vie a réfléchi à la question qui peut se résumer ainsi :

1 – remise en état de la fontaine, auquel cas il faut remplacer la pompe, résoudre le problème de l'étanchéité, et réparer l'éclairage.

2 – abandon de la fonction fontaine, et aménagement paysager de sa structure.

3 – on détruit cet équipement et on refait une autre fontaine.

La commission est favorable à la solution n°2, à la fois la plus économique, la plus rapide, et qui permet d'autres choix ultérieurs.

Le conseil municipal retient la solution n°2 par 15 voix pour et une voix pour le projet n°3.

Mme Ogé présente le projet élaboré par la commission cadre de vie qui consiste en la plantation de vivaces et de bambous de différentes tailles avec éclairage éventuellement.

Le conseil municipal retient ce projet. Un crédit de 1000€ est accordé.

### **2008.83 : Commission d'appel d'offre marché restauration scolaire**

La commission d'appel d'offres qui examinera les plis sera assistée de Mmes AUTRET, GAUTIER, OGÉ qui auront voix consultative.

### **2008.84 : Organisation du temps scolaire**

Monsieur le Maire et Mme Autret présentent les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des écoles à la rentrée scolaire 2008-2009.

Les deux axes en sont

- la suppression de l'école le samedi matin sur tout le territoire.

La classe a lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi. Les jours de rentrée scolaire et de fin d'année sont les mêmes sur tout le territoire.

- les élèves rencontrant de difficultés bénéficieront de deux heures d'aide par semaine.

Les modalités d'organisation doivent être les mêmes sur une même ville. Le projet est validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale, après élaboration du projet par les conseils d'écoles et avis du Maire.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable à ce que le soutien scolaire ait lieu le mercredi, considérant que ce jour doit être réservé à des activités non scolaires, ni pendant la tranche horaire du midi les jours de classe, considérant que cette période est réservée au repas et au repos. Il n'est pas non plus favorable à la mise en place d'un service de garderie le samedi matin.

### **2008.85 : Compte rendu des commissions municipales**

Le comité consultatif du restaurant scolaire s'est réuni pour examiner le marché de restauration scolaire.

La commission cadre de vie a examiné le projet de la fontaine Place Jean Armand

### **2008.86 : Questions diverses**

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

#### **2008.86.1 : subvention**

Le conseil municipal accorde une subvention de 401€ au jardinier Sarthois pour achat de matériel. Les crédits sont inscrits article 6574 et prélevés article 022, dépenses imprévues.

#### **2008.86.2 : mobilier restaurant scolaire**

Compte tenu de l'agrandissement du restaurant scolaire et de sa réorganisation, du mobilier complémentaire est nécessaire, et, pour des raisons d'homogénéité du mobilier, un devis a été demandé au même fournisseur, la société DELAGRAVE ( 75240 PARIS).

Le conseil municipal retient la proposition qui s'élève à 4 268,88€HT.

#### **2008.86.3 : noms de rues et numérotation secteurs « le Jousse » « Sanzor » « le Châtelet ».**

Cette zone a connu une évolution importante du nombre de constructions qui portent toutes le nom des lieux-dits d'origine figurant au cadastre, ce qui prête à confusion. Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de dénomination des rues et de numérotation des habitations sur ces secteurs, après concertation avec les habitants.

Sont créés les rues suivantes :

Rue du Jousse

Rue de Sanzor

Impasse de l'Etoile

Impasse du clos du Jousse

Rue du Haut Jousse

Rue de la ferme du Jousse

Le plan est annexé à la présente délibération.

Les numéros seront fournis aux habitants.

Ces modifications prendront effet lorsqu'elles seront notifiées aux intéressés.

#### **2008.86.4 : aménagement esplanade médiathèque**

La commission cadre de vie a travaillé sur ce dossier et présente une gamme de mobilier urbain.

Le conseil municipal suit ce choix et retient la proposition qui s'élève à 10 608,78€ HT, hors frais de livraison.

La commission pose la question de la plantation d'arbres sur l'esplanade.

#### **2008.86.5 : organisation du temps de restauration scolaire**

Monsieur le Maire présente ses propositions pour la rentrée scolaire, suite à la construction d'une salle supplémentaire :

- le temps de repas serait d'environ 45mn
- les horaires des repas seraient identiques pour l'ensemble des élèves des classes élémentaires d'une part et des élèves des classes de maternelle d'autre part.
- le personnel encadrant serait affecté à l'un ou l'autre groupe, avec un responsable pour chaque salle.

Le conseil municipal approuve ces propositions.

Le comité consultatif du restaurant scolaire se réunira sur ce sujet.

**2008.86.6 : comité consultatif du cadre de vie**

Il est composé:

- des membres de la commission municipale cadre de vie
- des personnes suivantes : Jacques DOMINÉ, Lydie REUS, Christiane FONTAINE, Karine SABLÉ, Stéphane THÉBAULT.

**2008.86.7 : comité consultatif environnement**

Il est composé :

- des membres de la commission municipale environnement
- des personnes suivantes : Thomas ALLINANT, Michel GAUTIER, Henri GAUTIER, Laëtitia PAUCET, Martine RENAULD

Prochaine réunion le 03 juillet 2008